

Unia GENEVE
5, ch. Surinam - 1203 GENEVE

DÉCLARATION D'IMPÔTS 2015 POUR LES MEMBRES Unia

Cette année encore, nous sommes à votre disposition pour récolter tous les documents nécessaires au remplissage de votre déclaration d'impôts 2015, du 15 février au 31 mars 2016.

Afin de fixer un rendez-vous, vous pouvez nous téléphoner dès maintenant, si vous êtes déjà en possession de toutes les pièces nécessaires, selon la liste ci-dessous,

au 022/949.12.65
uniquement de 9h00 à 12h00 sauf les lundis matins
du 2 février 2016 au 11 mars 2016

En dehors de ces jours et horaires, aucun appel ne sera pris.

Vous pouvez également vous présenter à nos bureaux les mêmes jours aux mêmes horaires.

Nous vous prions de bien vouloir noter votre rendez-vous, aucune confirmation ne sera envoyée.

Tarifs par déclaration :

CHF 43.- (membre Unia)

CHF 53.- Couple actif (membre syndiqué Unia, conjoint non syndiqué)

CHF 73.- (enfants ou parents d'un membre)

LISTE DES PIÈCES A APPORTER - IMPOTS 2015

- Formulaires de la déclaration 2015 (formulaires vierges)
- La page de garde (double page) doit être signée par Monsieur et Madame
- La page des titres doit être signée par Monsieur et Madame

- Copie de la déclaration de l'année 2014 et avis de situation (indispensable)

- Certificat(s) de salaire du ou des employeur(s) de groupe familial
 - Si prestations pour maladie, accident, maternité non payées par l'employeur, apporter les attestations de versement des assurances ou de la caisse de compensation
 - Si le paiement de vos vacances est effectué par une caisse de compensation : apporter les attestations de la caisse de compensation.
 - Si prestation en cas de service militaire, chômage: apporter les attestations de versement des assurances ou de la caisse de compensation

- Rentes AI, AVS, OCPA 2^{ème} pilier et autres rentes : apporter décomptes
- Gains accessoires : apporter justificatif
- Allocation logement : apporter décompte
- Gain à la Loterie : apporter justificatif

- Attestations d'intérêts au 31.12.2015 de vos comptes bancaires, postaux, placements
- Relevé fiscal de vos titres

- Attestations à demander à votre caisse d'assurance maladie :**
 - Décompte des primes assurance-maladie
 - Décompte des primes assurance-accident
 - Décompte des remboursements des frais de dentistes, médecins, pharmacie et des frais médicaux à votre charge pour madame, monsieur et enfants (indispensable)
 - Attestation du subside pour assurance-maladie, frais médicaux et pharmaceutiques.
- Attestation assurance 3^{ème} pilier
- Attestation relative aux cotisations syndicales payées en 2015** (ne pas oublier car ne sera plus délivrée sur demande au guichet)
- En cas de paiement de pension alimentaire: apporter le papier officiel de la décision de justice.
- Famille monoparentale : justificatif du paiement de frais de garde.
- En cas de dettes : apporter les attestations d'intérêts délivrées par la banque
- Dons : vous munir de l'attestation remise par le bénéficiaire.